

CAL
EA9
S01 f
1989

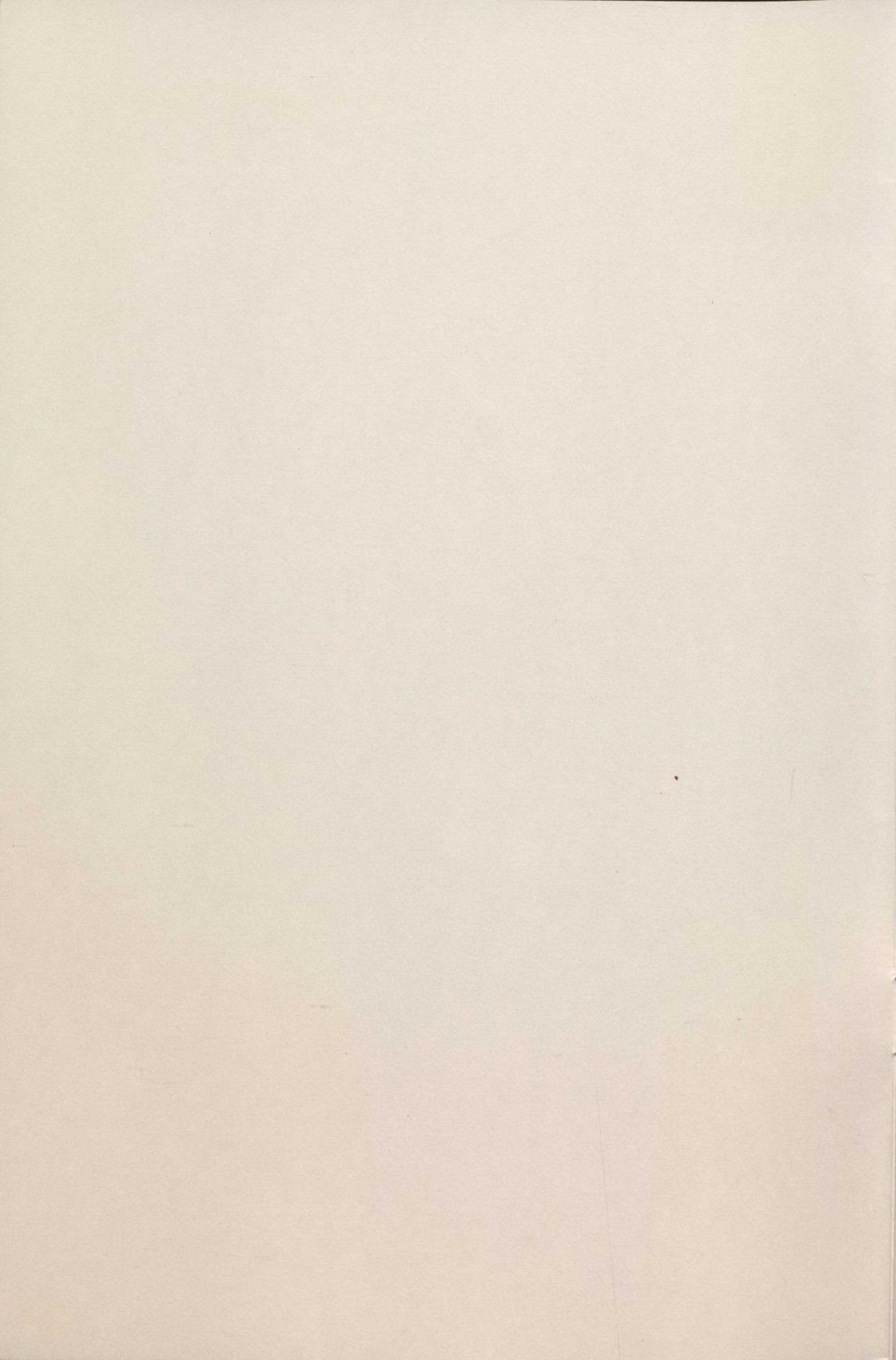
DOCS

L'ENVIRONNEMENT



Canada

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada



L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

Documents n° 1

Publié avec l'autorisation
du très honorable Joe Clark,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Gouvernement du Canada, 1989

43.255-046

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 27 1990
FEV

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Produit par la
Direction des services de communications à l'étranger
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

Document n° 1

Produit par l'Agence
de communication
des Affaires extérieures
et du Commerce
extérieur du Canada

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

87 1990

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution). Les brochures appartenant à cette série peuvent être obtenues auprès de toutes les ambassades, hauts-commissariats et consulats canadiens à l'étranger. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, on peut s'adresser directement à l'adresse susmentionnée.

(Also available in English)



Table des matières

La scène canadienne	5
Le partage des compétences	5
La diversité écologique du Canada	6
La Loi canadienne sur la protection de l'environnement	6
L'air	10
L'effet de serre	11
La couche d'ozone	12
Les précipitations acides	13
L'eau	14
L'eau douce	14
Les milieux humides	15
Les océans	15
Une gestion avisée	16
Les sols	17
Les terres agricoles	17
Les autres utilisations des terres	18
Les parcs, les forêts, la faune et la flore	20
Les parcs	20
Les forêts	20
La faune et la flore	22

Les autres volets du dossier	23
L'élimination des déchets dangereux	23
Le Programme canadien d'étiquetage	23
L'énergie	23
La ville	24
Les activités internationales	25
L'urgence d'agir	26
Pour en savoir plus	27



L'air des villes canadiennes s'épure . . . Les érables victimes des pluies acides . . . Nouveaux règlements sur les rejets de substances toxiques . . . Les sédiments empoisonnent la faune aquatique . . . Un plan d'action pour la dépollution du Saint-Laurent . . . L'agriculture des prairies menacée par la sécheresse . . . Le Canada éliminera les CFC d'ici l'an 2000.

Au Canada, l'environnement fait la manchette. Les Canadiens sont de plus en plus attentifs et sensibles aux menaces qui pèsent sur leur milieu. Selon les sondages, la question est au premier plan de leurs préoccupations : une forte majorité est disposée à consentir des sacrifices afin de vivre dans un environnement sain.

L'opposition classique entre le développement économique et la protection de l'environnement s'estompe. Naguère aux antipodes, les intérêts des groupes de défense de l'environnement et des industriels commencent à converger, à mesure que chacun prend conscience du lien intime entre développement durable, qualité de vie et santé de l'environnement. Les Canadiens et leurs gouvernements manifestent une volonté de plus en plus ferme de trouver des solutions permanentes aux problèmes environnementaux. La réaction est en voie de faire place à la prévention, et l'improvisation, à la planification. Le défi est certes de taille, mais le Canada a les moyens de le relever.

Le partage des compétences

Dans le régime fédéral canadien, le gouvernement central, les provinces et les municipalités se partagent la gestion de l'environnement. Le gouvernement fédéral a compétence exclusive aux chapitres suivants : les pêches côtières et intérieures, les océans, la navigation, les terres fédérales, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Il est également le premier responsable de toutes les questions environnementales à incidence interprovinciale ou internationale. En revanche, les provinces sont propriétaires des ressources naturelles situées sur leur territoire tandis que les municipalités, qui relèvent des provinces, assurent la prestation de services locaux tels que l'élimination des ordures ménagères et l'adduction d'eau. Étant donné le caractère diffus et multidimensionnel de nombreux problèmes environnementaux, leur solution nécessite une collaboration des divers ordres de gouvernement.

La diversité écologique du Canada est à la mesure de son immensité. Les vastes plaines des Prairies succèdent aux pics enneigés des Rocheuses; les denses forêts du centre font place à la côte échancrée de l'Atlantique. Ici, le climat est parfois très doux; là, sa rigueur déconcerte. Dans le sud, villes et villages abondent; dans le nord, la population est des plus clairsemées.

Pour faciliter la description et l'étude du milieu, Environnement Canada, ministère fédéral chargé de l'application de la politique environnementale du Canada, a divisé le territoire en 15 écozones au sein desquelles les caractéristiques environnementales sont relativement uniformes (voir la carte). Les écozones se distinguent par la géographie physique, l'hydrographie, les sols, la végétation, la faune, la flore et, dans une certaine mesure, l'activité humaine. Exception faite de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, elles font fi des frontières politiques; plusieurs provinces font partie de quatre ou cinq écozones différentes. La plus vaste (le Bouclier boréal) est dix fois plus étendue que la plus petite (l'écozone maritime de l'Atlantique). Par ailleurs, plus de la moitié de la population canadienne habite dans la deuxième plus petite écozone, soit les Plaines à forêts mixtes.

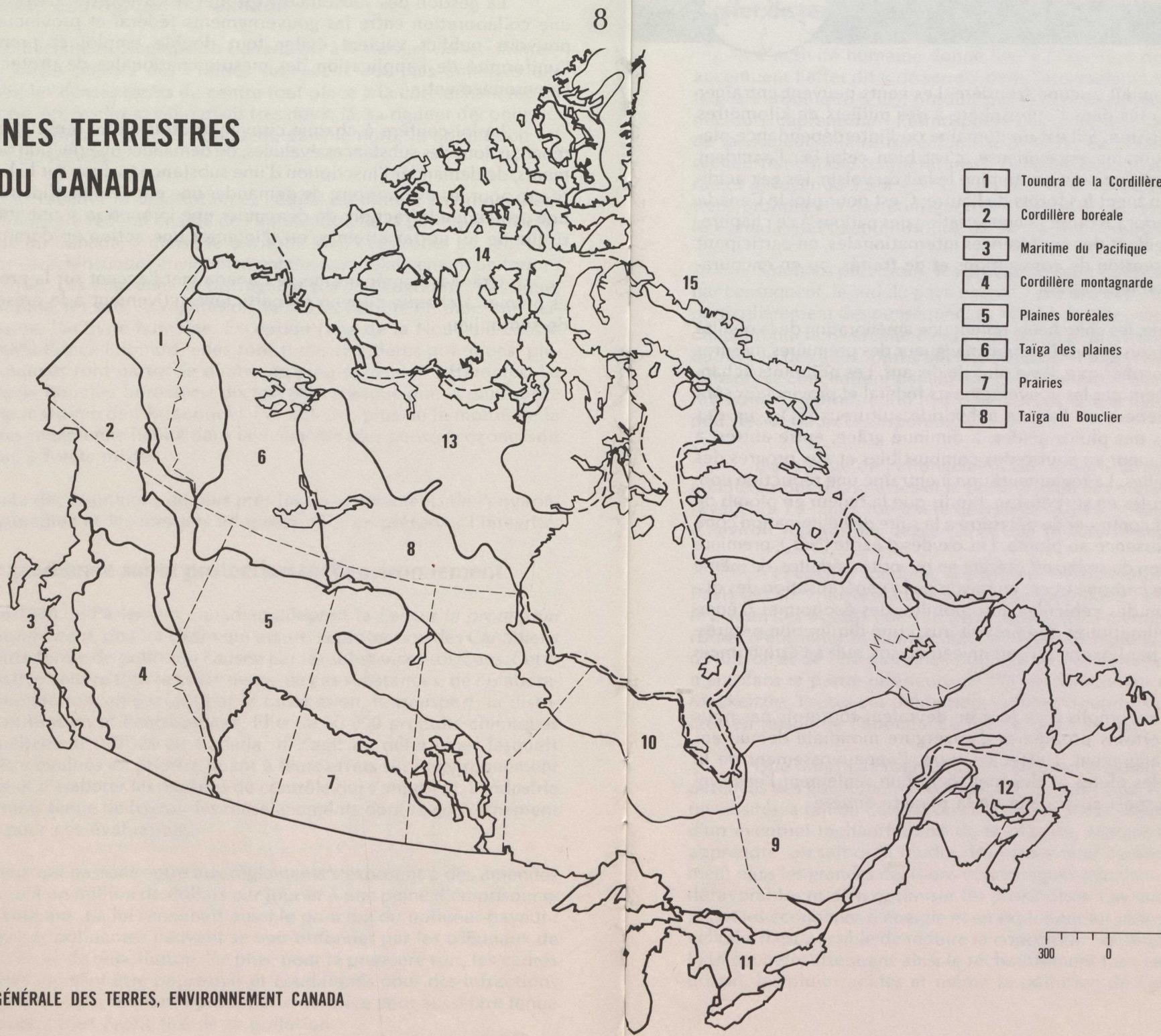
Cela dit, examinons de plus près les divers éléments de l'environnement canadien et les mesures adoptées pour en préserver l'intégrité.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement

En 1988, le Parlement canadien adoptait la *Loi sur la protection de l'environnement*, une loi-cadre qui assure la protection des Canadiens contre toute forme de pollution causée par les substances toxiques. Cette loi exhaustive couvre tout le cycle de vie de ces substances, de l'élaboration à l'élimination, en passant par la fabrication, le transport, la distribution, l'utilisation et l'entreposage. Plus de 30 000 produits chimiques sont actuellement utilisés au Canada. Il s'agit de déterminer lesquels doivent être évalués en priorité quant à leurs effets sur l'environnement et la santé et d'élaborer les mesures de contrôle qui s'imposent. L'industrie est désormais tenue de fournir les renseignements dont le gouvernement a besoin pour ces évaluations.

Ceux qui passent outre aux règlements s'exposent à des amendes allant jusqu'à un million de dollars par jour et à une peine d'emprisonnement de cinq ans. La loi reconnaît aussi le principe du pollueur-payeur : les entreprises polluantes peuvent se voir ordonner par les tribunaux de régler la facture de dépollution. De plus, pour la première fois, les cadres des sociétés peuvent être poursuivis et condamnés pour des infractions à la loi commises par leur entreprise. Cette dernière peut aussi être tenue de rembourser tout profit tiré de la pollution.

ÉCOZONES TERRESTRES DU CANADA



- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1 Toundra de la Cordillère | 9 Bouclier boréal |
| 2 Cordillère boréale | 10 Plaines hudsonniennes |
| 3 Maritime du Pacifique | 11 Plaines à forêts mixtes |
| 4 Cordillère montagnarde | 12 Maritime de l'Atlantique |
| 5 Plaines boréales | 13 Bas-Arctique |
| 6 Taïga des plaines | 14 Haut-Arctique |
| 7 Prairies | 15 Cordillère arctique |
| 8 Taïga du Bouclier | |

300 0 300 600 KILOMÈTRES

La gestion des substances toxiques se caractérise désormais par une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux : les pouvoirs publics veulent éviter tout double emploi et promouvoir l'uniformité de l'application des mesures nationales de protection de l'environnement.

La loi confère à chaque citoyen le droit d'être renseigné sur les répercussions des substances évaluées; de demander une révision des règlements; de demander l'inscription d'une substance toxique sur la liste prioritaire pour les évaluations; de demander une enquête confidentielle sur une prétendue infraction; de demander une injonction si une infraction risque de lui porter atteinte; ou d'intenter une action en dommages.

Grâce à ce mécanisme, le Canada met l'accent sur la prévention et permet à chaque citoyen de participer activement à la préservation de son milieu.



La nature ne reconnaît aucune frontière. Les vents peuvent entraîner les polluants rejetés dans l'atmosphère à des milliers de kilomètres de leur source d'émission. S'il est un domaine où l'interdépendance planétaire des êtres humains est évidente, c'est bien celui-là : l'accident nucléaire survenu dans un pays contamine le lait du voisin; les gaz acidifiants rejetés par l'un tuent les forêts de l'autre. C'est pourquoi le Canada met tout en oeuvre pour favoriser la concertation des nations à ce chapitre, que ce soit en accueillant des conférences internationales, en participant activement à l'élaboration de conventions et de traités, ou en encourageant les échanges scientifiques.

Au pays même, les chercheurs notent une amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain depuis l'entrée en vigueur des premières mesures de dépollution atmosphérique, il y a plus de dix ans. Les polluants échantillonnés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux sont en diminution. La teneur de l'air en anhydride sulfureux (SO_2), un des grands responsables des pluies acides, a diminué grâce, entre autres, à la réduction de la teneur en soufre des combustibles et aux progrès des techniques industrielles. La réglementation a entraîné une réduction considérable des particules en suspension, tandis que la teneur en plomb de l'atmosphère devrait continuer de décroître à la suite de l'élimination complète, en 1990, de l'essence au plomb. Les oxydes d'azote (NO_x), première étape de la production du smog, est présent en quantités réduites, de même que le monoxyde de carbone et ce, en raison de la généralisation des dispositifs antipollution des véhicules automobiles, des économies d'énergie et de facteurs climatiques. On prévoit aussi une diminution progressive de la pollution par l'ozone qui, au niveau du sol, nuit à l'être humain et aux végétaux.

Les progrès accomplis à ce jour ne devraient toutefois pas nous faire oublier que certains problèmes d'envergure mondiale demeurent entiers et même s'aggravent. L'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les pluies acides menacent non seulement l'environnement du Canada mais aussi celui de la planète entière.

L'activité humaine donne lieu à l'émission de nombreux gaz qui accentuent l'effet dit « de serre » dans l'atmosphère. Ces gaz, notamment le gaz carbonique (CO₂) produit par les combustibles fossiles (charbon, mazout), captent dans l'atmosphère des quantités toujours plus élevées de la chaleur solaire réfléchiée par la terre; ce phénomène entraîne un réchauffement des températures à l'échelle de la planète. Celles-ci pourraient s'élever de 1,5 à 4,5 °C d'ici 50 ans; il s'ensuivrait alors des variations prononcées des configurations des vents et des précipitations. Or le Canada, pays septentrional, serait particulièrement touché.

Selon les prévisions, les précipitations se déplaceront vers le nord; par conséquent, le sud du pays sera plus sec. Les climatologues s'inquiètent particulièrement des conséquences des éventuelles sécheresses sur l'abondante production céréalière des Prairies. On se préoccupe aussi de la baisse du niveau des eaux, particulièrement dans les Grands Lacs où les contaminants se concentrent davantage. La diminution des réserves d'eau pourrait nuire à la production hydro-électrique et entraîner une concurrence pour les ressources disponibles.

L'avantage de l'allongement des saisons de culture risque d'être annulé par les sécheresses et la prolifération des maladies et des insectes ravageurs. La limite forestière devrait lentement se déplacer vers le nord, d'environ 100 km par degré Celsius de réchauffement.

À l'échelle mondiale, la hausse des températures donnera lieu, de l'avis des spécialistes, à une expansion thermique des océans. Dès 2050, le niveau des océans pourrait avoir augmenté d'un mètre : ce phénomène risque d'entraîner la submersion de certaines régions côtières de la Baie d'Hudson et de l'Île-du-Prince-Édouard, et des deltas des fleuves, notamment dans la partie inférieure de l'île de Vancouver et dans le delta du Mackenzie. Toutes ces prédictions revêtent toutefois un caractère spéculatif en raison de l'abondance des facteurs en jeu.

Que faire? Le Programme climatique canadien, qui réunit les compétences des gouvernements fédéral et provinciaux, des industries et des universités, a fait du Canada un chef de file dans l'étude des conséquences d'un éventuel réchauffement de la planète. Malgré tout ce qui reste à apprendre, on sait qu'il faudra désormais tenir compte de ce réchauffement dans les grandes décisions économiques afin d'en minimiser les effets défavorables et d'en optimiser les possibilités. On sait aussi qu'en multipliant les économies d'énergie et en exploitant les sources d'énergie renouvelable, il est possible de réduire la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère, atténuant ainsi le réchauffement tout en réduisant le smog urbain, les pluies acides et même la pollution de l'air dans l'Arctique.

Le dépérissement de la couche d'ozone est un deuxième problème d'envergure mondiale qui préoccupe le Canada. La couche d'ozone de la haute atmosphère nous protège contre les rayons nocifs du soleil. Elle absorbe les rayons ultraviolets susceptibles de provoquer le cancer de la peau, de diminuer le rendement des récoltes et de nuire à la vie aquatique. Or, cette couche d'ozone semble s'appauvrir depuis quelques années déjà. Les grands responsables seraient les CFC (chlorofluorocarbones), des produits chimiques synthétiques très stables dans la basse atmosphère mais qui, une fois dans la stratosphère, réagissent avec les gaz qui s'y trouvent pour former, entre autres, du chlore, dont une seule molécule peut détruire des milliers de molécules d'ozone. Les CFC sont utilisés comme agents de propulsion dans les bombes aérosol et dans la fabrication des isolants et des rembourrages en mousse, comme agents de refroidissement des réfrigérateurs et des climatiseurs, et comme dissolvants pour le nettoyage de matériel électronique.

Dès 1980, le Canada a interdit les principaux usages des agents de propulsion dans les fixatifs pour cheveux, les antisudorifiques et les désodorisants. On a pu ainsi réduire de 86 p. cent l'utilisation des CFC dans les bombes aérosol, d'où une réduction globale de 45 p. 100 de l'utilisation des CFC à l'échelle nationale. Malgré tout, l'utilisation des CFC s'est remise à augmenter en raison de la popularité grandissante des autres applications.

Reconnaissant l'urgence et l'importance du problème, le Canada et 33 autres pays ont signé, en septembre 1987, le Protocole de Montréal, qui prévoit une réduction de 50 p. 100 de l'utilisation des CFC. Le Canada entend cependant aller beaucoup plus loin : il compte réduire de 85 p. 100 l'utilisation des CFC d'ici 1999 et, si possible, les éliminer complètement. L'industrie canadienne s'attache à trouver des produits de remplacement qui permettront d'éviter un appauvrissement encore plus prononcé de la couche d'ozone.

Le dépérissement des végétaux, la concentration de métaux toxiques dans la chaîne alimentaire, l'effritement accéléré du patrimoine architectural ne sont que quelques-uns des effets néfastes du phénomène dit des « précipitations acides ». Celles-ci résultent avant tout du rejet d'anhydride sulfureux (SO_2) et d'oxydes d'azote (NO_x) dans l'atmosphère par certaines industries (centrales thermiques, fonderies) et par les moteurs à combustion interne. Dans l'atmosphère, le SO_2 et les NO_x se transforment en particules de sulfate ou de nitrate, puis, se combinant à la vapeur d'eau, en acides sulfuriques ou nitriques faibles. Ces polluants franchissent ensuite des centaines, voire des milliers, de kilomètres sous l'impulsion des vents dominants avant de retomber sous forme de précipitations. Il pleut littéralement de l'acide : les pluies qui touchent le centre et l'est du pays sont dix fois plus acides que les pluies « propres ».

Les conséquences, bien que faisant encore l'objet d'études, sont de plus en plus évidentes. Au Québec, le dépérissement des érablières met en danger la production du sirop d'érable; en Ontario, 48 000 lacs sont vulnérables aux pluies acides et quelques centaines sont déjà « morts »; dans les provinces de l'Atlantique, le saumon a cessé de remonter dans plusieurs rivières. Les pluies acides n'épargnent ni la vie aquatique, ni la végétation, ni l'activité humaine.

Or, sur quatre millions de kilomètres carrés ou 46 p. 100 de la surface terrestre du Canada, les écosystèmes aquatiques sont très sensibles aux précipitations acides. Ces zones de grande vulnérabilité, concentrées dans l'est du pays, sont aussi celles où l'eau douce est la plus abondante; ce sont des régions de choix pour la pêche sportive et les loisirs.

Le problème est d'envergure nord-américaine. Au Québec, par exemple, 50 p. 100 des précipitations acides proviennent des États-Unis, 25 p. 100 de l'Ontario et 25 p. 100 du Québec même. Le Canada s'est déjà engagé à réduire de moitié ses émissions d'anhydride sulfureux avant 1994. L'Ontario entend diminuer de 45 p. 100 ses émissions par rapport au niveau de 1986, tandis que le Québec aura réduit les siennes de 45 p. 100 en 1990, par rapport au niveau de 1980. Les autres provinces à l'est de la Saskatchewan ont également adopté des mesures analogues. Le Canada abaissera ses émissions d'oxydes d'azote de sources mobiles de plus de 45 p. 100 d'ici à l'an 2000. En 1988, le Canada et 24 autres pays ont signé le Protocole de Sofia visant à réduire les émissions de NO_x .

Mais il faudra faire davantage. Malgré le recours à des palliatifs comme l'épandage de chaux sur les lacs et les sols acidifiés, il importe avant tout de poursuivre les négociations avec les États-Unis pour conclure une entente sur la réduction des émissions à l'échelle continentale.



Comme à bien d'autres égards, le Canada est comblé au chapitre de l'eau. Il dispose d'environ 9 p. 100 des eaux douces de la planète. Les lacs et cours d'eau recouvrent près de 8 p. 100 de la superficie du territoire, tandis que les milieux humides (sols inondés ou saturés d'eau comme les étangs, les marais et marécages, et les tourbières) en occupent un autre 14 p. 100. Le littoral du Canada, le plus long du monde, s'étend sur plus de 244 000 kilomètres, tandis que sa zone de pêche englobe environ 4,7 millions de kilomètres carrés d'océans.

Mais là comme ailleurs, il faut mettre les chiffres en perspective. La concentration de la population dans le sud du pays de même que l'augmentation vertigineuse de la demande d'eau au fil des ans, sans oublier la pollution et les autres formes d'agressions, mettent cette ressource en péril. L'ouest du pays commence déjà à subir certaines pénuries; dans l'est, c'est plutôt la qualité de l'eau qui inquiète.

L'eau douce

L'acidification, la pollution agricole et industrielle, le rejet des eaux usées et le drainage des terres humides sont autant de menaces à la qualité de nos réserves d'eaux douces. L'industrie déverse au moins 30 000 produits chimiques dans le bassin des Grands Lacs : environ 800, dont un bon nombre persistent dans l'environnement, sont considérés comme toxiques.

L'évolution des populations d'oiseaux et de poissons atteste les effets nocifs de la pollution. Le béluga du Saint-Laurent, par exemple, est particulièrement touché : des analyses ont révélé la présence de 24 contaminants éventuellement toxiques dans les tissus de ce mammifère, ainsi qu'une forte incidence de lésions. Il en résulte une diminution de la fertilité et une baisse à long terme de la population. De l'avis des scientifiques, les polluants mettent en péril la survie même de cette population.

Les gouvernements fédéral et québécois ont convenu de mettre en oeuvre un plan de dépollution du fleuve Saint-Laurent. Le Québec a également conclu des ententes avec les principaux pollueurs, qui ont accepté de réduire le volume d'effluents toxiques qu'ils rejettent dans le fleuve. Les gouvernements et l'industrie prévoient affecter plus de cinq milliards de dollars à la dépollution du Saint-Laurent d'ici à l'an 2000.

Les Grands Lacs chevauchent la frontière canado-américaine. Le Canada et les États-Unis participent à l'Accord de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (modifié en 1978), qui prévoit l'assainissement et la protection du plus grand réservoir d'eau douce au monde. Bien qu'il reste beaucoup à faire, les efforts consentis au cours des dernières années ont redonné un essor à la pêche de certaines espèces aquatiques.

De nombreuses municipalités épurent maintenant leurs eaux usées et des limites ont été imposées à certaines industries : les résultats sont positifs. Près de 85 p. 100 des Canadiens habitent des localités équipées de réseaux d'égouts et quelque 80 p. 100 sont desservis par des installations de traitement de l'eau de consommation.

Les milieux humides

Au Canada, les milieux humides ne sont pas à l'abri des menaces. Le remblayage pour la construction d'autoroutes, le drainage à des fins agricoles, les polluants de toutes sortes et la surexploitation représentent un danger pour ces milieux. Les gouvernements sont de plus en plus sensibles à ce problème et multiplient les interventions en vue de protéger les terres humides. De nombreux groupes de défense de l'environnement, des ornithologues aux amateurs de chasse à la sauvagine, s'attachent à sauvegarder ces milieux. Sur le plan international, le Canada a ratifié en 1981 la Convention de Ramsar sur les terres humides d'importance internationale et en a déjà désigné près d'une trentaine. En 1985, le Canada et les États-Unis ont convenu d'un plan nord-américain de gestion de la sauvagine afin de protéger, de conserver et de restaurer les habitats des oiseaux. Il s'agit d'une entente de gestion exhaustive en vue de ramener la population de ces oiseaux à 100 millions, soit l'effectif lors des migrations du milieu des années 70.

Les océans

Les écosystèmes maritimes font aussi face à de nombreux problèmes : la pêche excessive; les barrages et les dérivations, qui réduisent l'apport d'eau riche en éléments nutritifs dans les estuaires, et détruisent ou bloquent les frayères du saumon; le drainage des terres humides côtières, qui frappe surtout la côte du Pacifique; et la pollution des zones côtières.

Pour contrer ces agressions, la *Loi sur les pêcheries* permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour s'assurer que les travaux qui touchent les habitats du poisson ne soient effectués qu'après un examen approfondi. En outre, la politique nationale de gestion de l'habitat du poisson, qui a pour objectif d'éviter toute perte nette de la capacité de production de l'habitat, met l'accent sur la prévention grâce à des consultations et à des plans d'action.

La politique canadienne relative aux eaux vise à substituer à la gestion réactive des années 70 une gestion rationnelle et intégrée, de manière à satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures. La population canadienne est de plus en plus sensibilisée à l'importance de l'eau, bien que celle-ci soit encore parfois tenue pour acquise et mal appréciée. Le gouvernement entend donc encourager l'adoption d'une tarification réaliste des services d'alimentation en eau afin de susciter une prise de conscience de la valeur de l'eau et d'en réduire la consommation. Il souhaite favoriser la recherche et la planification intégrée, renforcer les lois et les règlements, et sensibiliser davantage la population. Cette politique sera mise en oeuvre de concert avec les provinces, dont les pouvoirs constitutionnels en la matière sont étendus.



Il est vrai que le territoire canadien s'étend sur près de dix millions de kilomètres carrés, mais seulement 25 p. 100 des terres sont facilement habitables et elles sont d'ailleurs presque toutes utilisées. En outre, les terres les plus propices à la culture ou à la croissance des arbres sont celles-là même qui conviennent le plus à l'urbanisation, à l'implantation d'industries, aux transports et aux loisirs. C'est donc dire que les terres riches en ressources renouvelables subissent des pressions de plus en plus fortes.

Les terres agricoles

Environ 11 p. 100 des terres sont jugées cultivables, mais seulement 5 p. 100 sont propices aux grandes cultures. Qui plus est, 90 p. 100 des meilleures terres se trouvent dans un rayon de 160 kilomètres des grands centres urbains.

Deuxième industrie au Canada, l'agriculture assure de l'emploi à 500 000 personnes, dont quelque 300 000 exploitants.

Les meilleures terres sont situées avant tout dans les écozones des Prairies et des Plaines de forêts mixtes.

La teneur du sol en matière organique et sa teneur en substances nutritives sont deux facteurs clés de sa productivité. Or, les pertes de matière organique sont un sujet d'inquiétude dans bien des régions. Les chercheurs ont relevé une diminution de plus de 40 p. 100 dans l'écozone des Prairies; dans les Plaines de forêts mixtes, les pertes dépassent les 50 p. 100. Quant aux substances nutritives, les recherches démontrent que, jusqu'en 1960, les cultures tiraient plus d'éléments nutritifs du sol que des fertilisants. En 1980 cependant, la situation s'est renversée dans toutes les provinces sauf en Alberta et en Saskatchewan.

Les pluies acides et l'utilisation d'engrais azotés accélèrent le processus naturel d'acidification. Or, une acidité excessive réduit les rendements et peut favoriser la libération d'éléments toxiques susceptibles de s'accumuler dans les plantes ou de polluer les cours d'eau par ruissellement.

L'irrigation favorise la remontée en surface des sels provenant des couches inférieures du sol. L'équilibre nutritif s'en trouve bouleversé et les rendements diminuent. C'est dans l'écozone des Prairies que la salinisation est la plus apparente : en Alberta et en Saskatchewan, 100 000 hectares ont été touchés en raison d'une irrigation excessive.

La valeur économique des sols perdus chaque année à cause de l'érosion dépasse probablement le milliard de dollars. Le ruissellement est particulièrement prononcé dans les régions où se pratiquent les cultures à grand interligne, comme celles du maïs et des pommes de terre; les sols sableux ou les terres en jachère sont particulièrement sujets à l'érosion éolienne. La rotation des cultures permet cependant de réduire les pertes annuelles.

Les pesticides peuvent détruire les ravageurs mais aussi leurs ennemis naturels ainsi que beaucoup de plantes et d'organismes importants pour le bon fonctionnement des écosystèmes. L'agriculteur entre ainsi dans un cercle vicieux où il dépend de plus en plus de ces produits. En outre, une bonne part des pesticides se dispersent dans le sol et l'eau, où ils posent un risque pour la santé des êtres humains et des animaux.

Les pouvoirs publics contrôlent de plus en plus étroitement l'utilisation des produits chimiques agricoles et s'affairent à trouver des solutions de rechange. De nombreux agriculteurs se tournent maintenant vers la lutte intégrée, qui fait appel à l'emploi combiné d'agents de répression biologiques et chimiques ainsi qu'à d'autres tactiques, comme le dépisage, qui permet d'établir l'imminence d'une infestation. On espère ainsi réduire considérablement le recours aux pesticides.

Les scientifiques s'inquiètent également de l'appauvrissement génétique, de la valorisation agricole des terres humides, de l'urbanisation et d'autres facteurs économiques qui compromettent la stabilité à long terme des exploitations agricoles.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont uni leurs efforts pour élaborer une stratégie nationale de l'agriculture: ils y reconnaissent l'importance de protéger et de revaloriser les sols et l'eau par des programmes de conservation et de développement afin de garantir la productivité de l'agriculture. Le secteur privé encourage ces efforts par l'entremise de Conservation des sols Canada, un organisme non gouvernemental voué à la protection des sols et de l'eau au Canada.

Les autres utilisations des terres

Les trois plus grandes agglomérations urbaines (Montréal, Toronto et Vancouver) regroupent environ le tiers de la population canadienne. Le couloir de 1 200 kilomètres entre les villes de Windsor et de Québec, où habitent 55 p. 100 des Canadiens, ne comprend que deux pour cent des terres.

Les sols sont soumis à de nombreuses contraintes. Certes, moins de 0,03 p. 100 des terres ont servi à l'exploitation minière, mais l'exploration, la production et le transport des ressources minérales et énergétiques consomment plus de 100 millions d'hectares, soit environ 11 p. 100 de la superficie totale du pays. L'urbanisation fait maintenant appel à une bonne partie des terres de choix. Près des villes, les terres agricoles résistent mal aux pressions du développement. Face à ce problème, le Québec a adopté de rigoureux règlements de zonage afin de protéger ses meilleures terres agricoles.

Au cours des dernières années, de plus en plus de routes, de gazoducs et de corridors d'acheminement de l'électricité ont sillonné le territoire pour faciliter l'accès à des régions éloignées. Or, les écosystèmes de ces régions sont très fragiles. Par ailleurs, la capacité de retenue des barrages hydro-électriques atteint près de 800 millions de mètres cubes et les agressions qui résultent de ces inondations se font sentir bien au-delà des limites des terres en cause. C'est pourquoi les grands travaux publics font maintenant l'objet d'évaluations environnementales sans précédent.

Les gouvernements ont de plus en plus recours à des mécanismes de planification. L'Inventaire des terres du Canada, qui compte parmi les études les plus exhaustives au monde en la matière, a contribué à la rationalisation de l'utilisation des terres dans toutes les régions du pays.



Les parcs

Le Canada a été, en 1885, le troisième pays au monde à se doter d'un réseau de parcs nationaux. Il compte maintenant plus d'une trentaine de parcs, répartis dans les dix provinces et les deux territoires, du Grand Nord à la pointe la plus méridionale de l'Ontario, de la côte du Pacifique aux confins de Terre-Neuve. La diversité des paysages, de la faune et de la flore qu'on y trouve font l'enchantement des millions de Canadiens et d'étrangers qui s'y adonnent chaque année à de nombreux loisirs.

Outre les parcs proprement dits, il existe au Canada plus de 80 lieux historiques qui rendent hommage à des personnes, des lieux et des événements marquants de l'histoire du pays. Plus d'une dizaine de parcs et de lieux historiques ont été désignés sites du patrimoine mondial par l'Unesco : il s'agit de lieux d'une valeur exceptionnelle par leurs caractéristiques naturelles et culturelles. Le Canada est également en voie de créer un réseau de parcs marins nationaux dans le but de protéger le littoral et les fonds marins ainsi qu'un réseau de rivières du patrimoine pour préserver les cours d'eau remarquables sur les plans naturel, historique et récréatif.

À ces initiatives du gouvernement fédéral viennent s'ajouter les nombreux parcs et réserves créés et administrés par chacun des territoires et des provinces.

Les forêts

Les forêts canadiennes comptent plus de 150 espèces d'arbres indigènes et couvrent près de 45 p. 100 du pays. Environ la moitié de ces forêts — plus de 250 millions d'hectares — sont considérées comme productives. La forêt est la plus importante industrie du pays : un Canadien sur dix y trouve de l'emploi. Par ailleurs, des millions de personnes y pratiquent leurs loisirs.

Le faible accroissement naturel et la minceur des sols des écosystèmes du Nord rendent les forêts vulnérables. De vastes superficies n'ont pas été reboisées après la coupe ou ont été envahies par des arbres de faible valeur commerciale. C'est le cas de près de 12 p. 100 des forêts de l'écozone des Plaines boréales et de plus de sept pour cent de celles du Bouclier boréal. Le Canada a perdu presque tous les vastes peuplements de pins blancs de la vallée de l'Outaouais ainsi que la plupart des majestueux sapins de Douglas centenaires de l'écozone maritime du Pacifique. La moitié du territoire forestier est couvert d'arbres qui n'ont pas atteint la maturité ou qui sont en régénération, ce qui est loin d'être naturel.

Les forêts sont soumises à de nombreuses agressions. Certaines sont naturelles, telles que les insectes, les maladies et les incendies. À elle seule, la tordeuse du bourgeon de l'épinette a dévasté plus de 25 millions d'hectares en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick tandis que dans l'Ouest un autre insecte, le dendroctone du pin, infeste chaque année quelque 200 000 hectares.

Depuis les années 50, la récolte annuelle de bois a augmenté de 50 p. 100 : nous avons surexploité nos forêts, notamment les résineux des provinces maritimes et de la Colombie-Britannique. Conscients de la situation, plusieurs gouvernements provinciaux ont, de concert avec l'industrie, mis en oeuvre de vastes programmes de régénération des parterres de coupe et réglementé les méthodes d'exploitation.

La forêt n'échappe pas à la pollution atmosphérique. Les pluies acides sont un important facteur du dépérissement des feuillus, et particulièrement des érables. L'ozone peut aussi affecter les arbres et réduire leur croissance.

Le Canada demeure certes riche en arbres mais les forêts de qualité sont de plus en plus rares. L'industrie est contrainte d'exploiter des forêts de plus en plus éloignées ou de s'en tenir à des essences de qualité moindre; il lui faut aussi concurrencer des pays où les arbres atteignent leur maturité deux à quatre fois plus vite qu'au Canada. Un aménagement judicieux, la lutte contre la pollution et la protection des forêts vulnérables pourront assurer l'équilibre de nos écosystèmes forestiers. À cette fin, le Conseil canadien des ministres des Forêts a présenté la première stratégie nationale du secteur forestier, inspirée de la Stratégie mondiale de la conservation, qui préconise l'intégration de la conservation au développement. On cherche désormais à exploiter les forêts tout en assurant un rendement durable grâce à l'amélioration des techniques et à la conservation.

Le Canada abrite près de 200 espèces de mammifères (cinq pour cent du total de la planète) et près de 400 espèces d'oiseaux. On y trouve aussi 82 espèces de reptiles et d'amphibiens, plus de 100 000 espèces d'insectes et autres invertébrés, et 3 300 espèces de plantes.

Pendant des milliers d'années, les autochtones ont été tributaires de cette faune et de cette flore. Les colons européens n'ont pas tardé à porter atteinte à ce patrimoine par la chasse, le piégeage et l'agriculture. Les vastes troupeaux de bisons ont été presque exterminés dans les Prairies, et le dindon sauvage est disparu des forêts de l'est du Canada bien avant la fin du XIX^e siècle. Heureusement, c'est aussi vers la fin de ce siècle qu'ont été faits les premiers efforts de conservation de la faune, lesquels trouvent écho dans les nombreuses mesures en vigueur aujourd'hui.

En règle générale, la population des diverses espèces fauniques canadiennes est très stable ou en hausse. Pourtant, près d'une trentaine d'espèces d'animaux et de plantes sont en danger d'extinction, et certaines populations ont été gravement décimées à l'échelon régional, surtout en raison de la destruction des habitats. Certaines tentatives de sauvetage ont réussi : on a pu mettre en liberté des faucons pèlerins élevés en captivité et le bison des bois, naguère en danger de disparition, a vu sa population croître sensiblement grâce aux efforts consentis pour sa sauvegarde. En revanche, dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les poissons et les oiseaux présentent toujours des signes d'empoisonnement aux produits toxiques, et ce malgré les progrès notables enregistrés grâce aux restrictions sur le rejet de certaines substances comme le mercure.

Outre la pollution toxique, les principaux dangers pour la faune proviennent de l'expansion de l'agriculture, de la chasse et du piégeage, de l'exploitation des ressources, et du climat. Mais la disparition des habitats demeure sans conteste la plus grande menace. C'est pourquoi le Canada et les provinces ont réservé de vastes superficies à la faune et mis en oeuvre une foule de programmes d'évaluation et de protection des espèces en danger. Le Canada est aussi le pays qui sévit avec la plus grande rigueur contre le braconnage dans ses parcs et réserves : la loi prévoit jusqu'à 150 000 \$ d'amende et six mois de prison pour les contrevenants.



L'élimination des déchets dangereux

Le Canada, en collaboration avec d'autres gouvernements, exerce un contrôle de plus en plus étroit sur l'émission et le rejet de polluants. Le Plan canado-américain de gestion des produits toxiques de la Niagara, par exemple, vise à réduire de 50 p. 100, d'ici 1996, les quantités de substances toxiques persistantes déversées sur les deux rives de la Niagara. Le gouvernement a annoncé l'élimination complète des BPC (les biphényles polychlorés, un groupe de produits chimiques synthétiques d'une très haute toxicité) du territoire canadien d'ici 1993.

Le Programme canadien d'étiquetage

Le ministère canadien de l'Environnement a lancé un programme destiné à identifier les produits qui économisent l'énergie, sont recyclés, recyclables ou biodégradables et ne contiennent aucune substance dommageable pour la couche d'ozone. Les fabricants dont les produits auront subi les tests avec succès pourront faire paraître sur leurs étiquettes le logo qui attestera de la sécurité écologique de leurs produits.

L'énergie

La production d'énergie n'est pas sans conséquences pour l'environnement : le recours aux combustibles fossiles, la construction de barrages, le forage au large des côtes, le transport maritime de pétrole, les véhicules automobiles et l'élimination des déchets nucléaires sont tous susceptibles de porter atteinte au milieu.

Le Canada cherche à intégrer pleinement les préoccupations environnementales à sa politique énergétique. Il a tout d'abord mis l'accent sur l'accroissement du rendement énergétique et sur les économies d'énergie grâce, par exemple, à des subventions à l'amélioration de l'isolation des habitations. En 1985, les Canadiens ont consommé 58 millions de barils de pétrole de moins qu'en 1973, réduisant ainsi de 385 000 tonnes l'émission d'anhydride sulfureux. On estime possible de réduire encore de 20 à 50 p. 100 la demande d'énergie en améliorant les technologies actuelles. Le gouvernement fédéral travaille aussi à mettre au point des énergies de remplacement et à perfectionner les techniques de combustion et de préparation du charbon afin de minimiser les émissions de soufre.

La majorité des Canadiens habitent en milieu urbain. Outre les problèmes entraînés par le traitement de l'eau de consommation, les eaux usées, les déchets domestiques et la pollution de l'air, les citoyens se soucient de plus en plus du bruit (dont les transports sont la principale source), de la pollution visuelle (aménagement des bords de routes) et de la pollution de l'air ambiant des immeubles (occasionnée par une ventilation insuffisante d'immeubles scellés ou « trop » bien isolés). Bien que ponctuels et localisés, ces problèmes touchent directement et quotidiennement un grand nombre de personnes.



Le Canada peut se féliciter de son rôle de chef de file mondial en matière de protection de l'environnement. À l'instar de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (commission Brundtland), il croit fermement que le développement durable doit s'appuyer sur le respect du milieu.

Sur le plan international, le Canada met de plus en plus l'accent sur les projets sans danger pour l'environnement et s'attache à créer des tribunes et des cadres juridiques propres à garantir le bien-être écologique de la planète.

Le Canada s'attache à jouer un rôle de plus en plus important dans les efforts d'harmonisation des politiques internationales en matière d'environnement. Il participe à de nombreux accords internationaux tels que la Déclaration de la Haye sur la protection de l'environnement (signée le 11 mars 1989), la convention du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le contrôle du déplacement transfrontière de substances dangereuses (négociée le 22 mars 1989) et le Protocole de Helsinki en vue d'une réduction des émissions de soufre (1989). En outre, le Canada fait partie du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et appuie totalement les travaux de certains réseaux internationaux tels que le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il accorde également son appui aux activités entreprises conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Le Canada a également pris une part active au Plan d'action pour les forêts tropicales mis en oeuvre par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les discussions internationales sur des questions environnementales globales s'orientent de plus en plus vers la tenue, en 1992, d'une conférence sur l'environnement et le développement. Le Canada donne un solide appui à la tenue d'une telle conférence et prendra une part active aux travaux préliminaires.



Le Canada continue de jouir d'un patrimoine naturel dont la richesse a façonné la perception que ses habitants ont d'eux-mêmes et du reste du monde. La croissance économique de leur pays a été, et demeure, en grande partie tributaire de l'exploitation de ces ressources naturelles. Or, de plus en plus de Canadiens admettent que cette croissance s'est trop souvent faite aux dépens du milieu naturel : on a hypothéqué l'environnement sans se soucier de l'avenir. Toutefois, les pouvoirs publics ont su réagir en temps opportun et régler les problèmes les plus aigus. Mais il ne suffit plus de réagir.

Le temps est maintenant venu de prévoir et de prévenir. Le Canada cherche désormais à s'attaquer aux sources des problèmes dans le cadre d'une stratégie globale. Afin de relever ce défi, les Canadiens devront modifier certaines de leurs habitudes et tenir compte de l'environnement dans leur quotidien. Le rôle des nombreux groupes de défense de l'environnement prendra de l'ampleur. Les institutions et l'industrie devront se concerter afin que la préservation du milieu fasse partie intégrante de l'ensemble des décisions économiques, sociales et politiques.

C'est en conjuguant leurs efforts que les Canadiens pourront profiter au maximum d'un environnement dont la santé attestera la pertinence de leurs choix.



Rapport sur l'état de l'environnement au Canada, 1986, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0S9 (30 \$).

Environnement Canada, Direction générale des communications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0H3.

Pêches et Océans Canada, Direction de l'information et des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0E6.

Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement, 4905, rue Dufferin, Downsview (Ontario), Canada, M3H 5T4.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20023794 2



60984 81800



Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada